

1.

Débitrice: **Erto Change Mont-Blanc SA**, rue du Mont-Blanc 3, **1201 Genève**
2.

Remarques: service en matière de change, d'objets et de métaux précieux et de collections opération financières
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).
Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptées. (Réf. n° 1-2).
Pour tout renseignement:
Philippe Wolfer, tél. 022 388 89 02

Office des faillites
1227 Carouge

(03413182)